



# Retour Négociation Accord Télétravail



Après plusieurs réunions de négociation avec la direction, le constat est sans appel, le travail en présentiel devient la norme, le télétravail est l'exception !!!

La direction propose un accord qui sert uniquement ses intérêts sans prendre en considération l'aspect social et le bien être des salariés.

**La CGT dénonce l'utilisation du télétravail à sa convenance (crise sanitaire, météo, grève, ..). L'important pour nous est que les salariés concilient vie personnelle et vie professionnelle**

Ce que prévoit le nouvel accord :

- **Aucune garantie sur le nombre de jours en Télétravail au niveau national :**  
Une variation pouvant aller de **0 à 5 jours** de télétravail hebdomadaire pour les collaborateurs concernés et ce, de manière variable d'une semaine sur l'autre.  
**Vos élus CGT, ont demandé à la direction de s'engager sur un nombre minimum de télétravail.**
- **Une inégalité de traitement par métier et par site, puisque seuls les téléconseillers pourront être en TT.**  
**Vos élus CGT ont négocié pour qu'il n'y ait pas de différence de traitement entre chaque catégorie de métier : Superviseur, Coach, etc....**
- **Baisse de performance quantitative et qualitative : retour sur site**  
**Vos élus CGT, ne sont pas d'accord avec la période de 30 jours calendaire fixée par la direction en cas de baisse de performance.**  
**Nous demandons à la direction qu'il y ait au moins une période de 60 jours prise en compte.**
- **Indemnités TT : pas d'augmentation et ce malgré la réévaluation du plafond de l'URSSAF qui la recommande à 2.70€.**

Une gestion en local qui ne garantit pas non plus un traitement équitable, et qui a pour consigne de prioriser l'occupation des locaux, s'il y a suffisamment de positions.

**Nous savons et la direction aussi que les salariés sont attachés à ce mode d'organisation, la question n'est pas de savoir si vous êtes pour ou contre le télétravail mais de savoir si vous êtes favorables ou non la signature d'un tel accord qui n'a plus rien à voir avec du télétravail !!!!**

**Pour toutes ces raisons, la CGT n'est pas favorable à la signature de cet accord, n'hésitez à nous faire part de vos avis et de vos remarques.**

Vous exprimez ainsi la volonté de ne pas rester isolé-e, d'être acteur, actrice de votre avenir, de prendre en main vos revendications.

**Je me syndique :**

